

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
 La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 11/2026

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Du syndicat de communes

Nombre de membres

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Séance du

26 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, à 14 heures 00, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations à la mairie de Saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence de Madame **Michèle ALOUCHY**.

Etaient présents : Mmes Michèle ALOUCHY, Sandrine MONTAGNE, Laurence PROUST et Caroline DUPLÉIX.

Suppléants : Néant

Excusés : Néant

Absents : Néant

Date de convocation : 17 juin 2026

Secrétaire de séance : Mme Laurence PROUST

PARTICIPATIONS COMMUNALES 2026

Pour l'année 2026, la Présidente propose de demander aux communes de BELLEGARDE-EN-MARCHE et de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, une participation de 15 000 € maximum chacune couvrant les dépenses de fonctionnement du syndicat.

Elle demande l'avis du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTE** de demander aux communes de BELLEGARDE-EN-MARCHE et de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, une participation de 15 000 € maximum pour l'année 2026.
- **AUTORISE** l'inscription de ces participations au budget principal 2026.
- **AUTORISE** la présidente à appeler ces participations.

La Présidente,
 Michèle ALOUCHY



Syndicat de Communes
Bellegarde et Saint Silvain Ensemble

La secrétaire,
 Laurence PROUST

